

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU  
SPORT**

**SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF »**

**MENTION « ACTIVITES GYMNIQUES »**

➤ **Tests techniques d'entrée en formation pour l'option «GYMNASTIQUE  
RYTHMIQUE » :**

Le(la) candidat(e) réalise un enchaînement d'une durée de 30 secondes maximum avec l'engin au choix parmi les 5 possibles figurant dans le tableau en annexe.

Le(la) candidat(e) doit valider au moins 3 des 5 éléments techniques.  
Un élément est validé lorsque le critère de réussite est certifié.